

Madame la ministre, Madame la députée, Mesdames, messieurs,

Voici donc aujourd'hui la cérémonie de remise de notre deuxième rapport sur *l'Etat des lieux du sexisme en France en 2019*, mission confiée au HCE par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté. Dans ce deuxième état des lieux, le Haut Conseil à l'Egalité a poursuivi le travail d'investigation engagé en 2018 en analysant plus particulièrement trois domaines de la vie publique : le milieu de l'entreprise, les médias et la vie politique.

Nous avons placé ce rapport, sous les auspices de Claire BRETECHER et de ses célèbres « Frustrés » car il n'était pas pensable de finaliser une somme sur le sexisme en ce mois de février sans rendre hommage à cette femme pionnière qui a su dénoncer par l'humour les travers de notre société et tout particulièrement le sexisme.

Le sexisme : jamais autant qu'en 2019 ce mot n'a pris corps avec une telle ampleur. Il s'est inscrit dans la langue, avec la même force que le mot féminicide. Or la langue se conforme à l'usage mais aussi modèle les mœurs et participe de la levée du déni : exit les termes de misogynie ou de machisme qui fleurent bon, par leurs relents distingués de racine grecque ou d'indulgence vis-à-vis du séducteur gaulois, l'excuse et la mystification de ce qui n'est pourtant que des actes prohibés, commis par des propriétaires voulant assurer leur domination : propriétaires de leur conjointe dans l'enfer des violences conjugales, mais aussi propriétaires dans les trois domaines que nous avons ciblés dans ce rapport : propriétaires des moyens de production dans le monde du travail, propriétaires des médias, propriétaires du Palais Bourbon et du Sénat, tous lieux où des intruses compétentes sont venus prendre des places, leurs places !

Car le sexisme est un formidable moyen d'exclusion et de disqualification, voire d'auto exclusion. C'est à la fois une idéologie qui repose sur la supériorité d'un sexe par rapport à l'autre, le sexe masculin, mais c'est aussi toutes sortes d'actes, de propos, de comportements, qui infériorisent, déstabilisent, voire violentent les femmes parce qu'elles sont des femmes, allant de la blague sexiste jusqu'au viol, en passant par les discriminations et les incivilités. Il fait système et fleurit aussi bien dans les relations interpersonnelles que dans les institutions. Il est partout en quelque sorte, notamment dans les trois focus choisis : dans les process RH, comme dans les systèmes de classification des emplois, dans les débats télévisés comme dans les fictions, dans le choix des projets et propositions de lois comme dans les relations entre parlementaires, d'autant que l'absence de régulation sociale, dans cet univers politique où les élus ne sont redevables que devant leurs électeurs et où la discipline du parti se réduit bien souvent aux seules consignes de vote, laisse cours, sans entraves, à des dérapages verbaux et des violences sexuelles, trop longtemps masquées.

Cette année 2019 est donc forte de tout ce bruissement d'indignations et de tentatives d'évolution.

Année 2019 forte du point de vue du droit tout d'abord car le droit désigne les comportements prohibés. Il permet la condamnation, laquelle signifie que ces pratiques ne doivent pas avoir droit de cité, que la victime est protégée et l'agresseur sanctionné. Pour la première fois, une instance européenne, le Conseil de l'Europe, a intégré dans son corpus juridique une résolution sur la lutte contre le sexisme. Pour la première fois, dans notre droit interne, car la création de l'agissement sexiste en 2015 n'avait pris place que dans le Code du travail, l'adjectif « sexiste » apparaît dans le Code pénal à deux reprises : dans le cadre de la loi de 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, à la fois dans l'outrage sexiste et dans la nouvelle définition du harcèlement sexuel qui vise des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste. Certes des juristes soulignent le risque de déqualification lié au fait que l'agression sexuelle n'est pas explicitement exclue de l'article définissant l'outrage sexiste. Mais le mot sexisme est entré dans les mœurs juridiques.

Année 2019 forte également de la réaction sans précédent de la société civile contre les violences sexistes et sexuelles dans le sillage du mouvement #MeToo. Dans de nombreux domaines dans lesquels la plainte était à peine audible, comme celui des arts et de la culture ou plus récemment du sport, des révélations de violences sexuelles ont pu percer le silence. La condamnation de l'agresseur Harvey Weinstein, le retrait prudent de Roman Polanski de la cérémonie des Césars malgré le contrecoup de sa distinction comme meilleur réalisateur, les déclarations courageuses d'Adèle Haenel ou plus récemment dans le sport celles de Sarah ABITBOL ont aussi donné un fort retentissement à la dénonciation de ces pratiques inacceptables.

Année 2019 forte aussi de la mobilisation de tous les acteurs et actrices publics ou associatifs lors du Grenelle contre les violences conjugales. Citons aussi des collectifs qui se sont construits sous la seule impulsion de personnes impatientes de s'engager contre le sexisme : Plus de 40 associations réunies dans le collectif « Ensemble contre le sexisme » qui construisent annuellement une journée d'action dénonçant les biais de sexe dans de nombreux domaines. Plus de 50 entreprises réunies dans l'initiative Stope au sexisme ordinaire autour d'une charte qu'elles ont construite elles-mêmes, engageant à l'action et à la prévention.

Année 2019 forte enfin de nouveaux sujets dans lesquels sont rendus visibles des biais de sexe totalement occultés jusqu'alors, sujets tabous parce qu'appartenant aux domaines dits « féminins » comme celui des menstruations ou de la sexualité des femmes.

Le mot sexisme est entré dans les mœurs des pouvoirs publics et de la société civile et professionnelle.

Mais année 2019 marquée aussi d'une pierre noire, celle des chiffres accablants du sexisme et des violences que ce soit le décompte macabre des féminicides tout au long de cette année, meurtres de femmes par conjoints ou ex conjoints parce qu'elles sont

des femmes ; que ce soit les données des infractions pénales enregistrées par le ministère de l'Intérieur qui font état d'une augmentation des plaintes de l'ordre de 46% entre 2017 et 2018 pour harcèlement sexuel et rappellent avec force que les mis en cause sont à 91% des hommes et que les victimes sont à 87% des femmes ; que ce soit enfin les enquêtes d'opinion, toujours cruellement insuffisantes, qui font état d'une très forte prévalence du sexisme puisque 99% des femmes auraient déjà été victimes d'un acte ou commentaire sexiste.

Dès lors, il convient de s'appuyer sur les leviers reconnus de la lutte contre le sexisme, et plus largement contre les inégalités entre les femmes et les hommes : sensibiliser, évaluer, financer, prévenir et sanctionner.

Sensibiliser et former : Les sensibilisations et les formations sur la lutte contre le sexisme sont encore trop peu nombreuses. Elles doivent être systématisées, aussi bien dans le monde de l'éducation, des entreprises, des trois fonctions publiques, des médias et dans tous les lieux de socialisation. Pour mieux identifier le sexisme, une journée nationale devrait être consacrée spécifiquement au sexisme, à côté du 8 mars où l'on parle surtout d'égalité et du 25 novembre, consacré aux violences faites aux femmes. Un prix de lutte contre le sexisme pourrait être remis à cette occasion.

Evaluer est le deuxième impératif. De même que la Commission nationale consultative des droits de l'homme dispose d'une enquête financée par l'Etat pour apprécier l'état du racisme en France, il serait très utile que le HCE dispose du même dispositif pour le sexisme, afin d'alimenter les futures éditions de notre rapport sur le sexisme en France. Un baromètre spécialement dédié aux entreprises pourrait également leur être proposé.

Financer pour soutenir les acteurs sur le terrain et, notamment, les associations, qui prennent en charge la lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles ou qui réalisent des contentieux stratégiques. Leur travail est précieux, souvent difficile, parfois vital. Et puis, il convient de se servir de l'argent public comme un levier de lutte, en développant des pratiques d'éga-conditionnalité qui conditionnent l'obtention de financements publics au respect de la parité et de l'égalité, évaluées à l'aide d'indicateurs de suivi.

Prévenir et sanctionner à l'aide de contraintes légales appliquées et évaluées régulièrement.

Trente-deux recommandations vous sont ainsi remises, madame la ministre ainsi qu'au Premier ministre comme le prévoient les textes.

C'est Sylvie PIERRE-BROSSOLETTE, présidente de la commission *stéréotypes sexistes et répartition des rôles sociaux*, accompagnée tout au long de ce travail par Marion Oderda, chargée de mission au sein du HCE laquelle animera la table ronde tout à l'heure, à qui je passe à présent la parole pour évoquer les trois focus de notre rapport.